



Négo Egalité professionnelle Femmes/Hommes, où en sommes-nous ?

Soyons ambitieux

Nos objectifs de la négociation en cours sont :

- dans un avenir proche éliminer tous ces inégalités dans Thales LAS
- Intégrer un plan d'action sur la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles
- Limiter le nombre d'indicateurs pour s'assurer de garder les plus pertinents et au bon niveau
- Apporter une nouvelle dynamique aux commissions locales avec plus de moyens en heures et en formation des membres

La négociation est en cours et notre direction part sur des bases pas assez ambitieuses. La CGT ne lâchera rien sur ces demandes incontournables.



1^{er} Accord LAS France : Télétravail

Une avancée

Nous sommes partis d'un accord cadre Groupe Thales, signé par la CGT, qui a permis d'ajuster les conditions du télétravail :

- Nb max de jours par mois : 8
- Obligation d'être présent dans l'entreprise au moins 1 jour par semaine
- Nb max de jours ouvrés télétravaillés consécutifs : 3

Nous avons ajouté un paragraphe pour les salariés disposant d'un avenant de télétravail antérieur à la mise en vigueur du présent accord, afin de pouvoir adhérer au nouvel accord par un processus rapide (sans refaire tout le circuit initial) avec un entretien obligatoire avec sa hiérarchie.



Comment les caisses AGIRC et ARRCO inventent la retraite à 63 ans

Thales aide les retraités

L'accord sur les retraites complémentaires, signé le 20 octobre 2015 par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC prévoit que les salariés, nés à partir de 1957 qui prendront leur retraite à compter de 2019, subiront un malus de 10% pendant 3 ans sur leurs retraites complémentaires. Ce qui revient à augmenter l'âge de départ en retraite avec une pension à taux plein.

La CGT, non signataire de cet accord régressif, a obtenu que ce malus soit compensé pour les salariés de Thales, dans l'accord sur le CET Groupe (signé par la CGT, la CFE-CGC et la CFTC).

Placez au moins 1 jour sur votre CET fin de carrière

→ Vous bénéficierez d'un complément à votre indemnité de départ en retraite

➤ Accord Groupe QVT, la CGT signe

Plusieurs propositions CGT, innovantes et alternatives, ont été retenues dans cet accord.

- **Organisation, charge et temps de travail** : La CGT a fait inscrire dans cet accord que les objectifs qui vous sont fixés doivent être adaptés à votre temps de travail, vos compétences et qualifications mais aussi aux moyens mis à votre disposition.
- **Prévention des Risques Psycho-Sociaux** : Les RPS sont des risques majeurs pour les salariés du Groupe. La CGT s'est largement impliquée dans cet accord pour mettre l'accent sur la prévention, l'évaluation des RPS afin non pas de « gérer » le stress. Notre objectif est de supprimer les facteurs de risque, dont l'organisation du travail qui est un facteur majeur.
- **Démocratie dans l'entreprise** : mise en place de groupes d'expression libre de salariés où tous les sujets liés à votre qualité de vie au travail pourront être abordés sans lien hiérarchique, sans tabous : la charge de travail, l'organisation, le temps de travail, ... Des demandes ou questions pourront être transmises à la hiérarchie qui aura deux mois pour répondre. Les représentants du personnel seront informés de ces échanges.
- **Une ébauche de droit d'alerte, de refus et d'alternatives** : Pour que vous puissiez être professionnellement engagé et socialement responsable, la CGT a été la seule organisation syndicale à porter les bases de ce droit à contester les choix qui vous sont imposés, s'ils ne sont pas conformes à vos valeurs.
- **Suivi de l'accord Groupe** : Cet accord sera suivi à la fois par une commission QVT centrale Groupe et une commission locale dans chaque établissement avec des représentants du personnel. Cela permettra d'avoir une plus grande proximité avec les salariés.

Améliorons concrètement la QVT

HEURE D'INFORMATION

La CGT vous invite à une heure d'information syndicale, financée par la direction sur le crédit des accords Groupe

Le 18 JUIN

à Saint-Héand

Plus de détail dans un prochain tract.



Qualification et Sophie

Lors nos rencontres (visite de site, heure d'info, distribution de tract...) vous nous avez interpellé sur la reconnaissance des qualifications, dans le secteur « montage des caméras ».

Nous confirmons qu'il y a un écart important entre les salaires de St-Héand et d'Elancourt à poste égal dû à un écart de classification (coefficient).

La CGT peut être votre relais pour porter un plan de rattrapage de vos coefficients/salaires afin de supprimer ces inégalités de traitement.

Venez vers nous afin que nous puissions en discuter, comparer concrètement vos postes avec ceux d'Elancourt et monter des dossiers individuels et/ou collectifs que le syndicat CGT déposera auprès de la RH.

Sophie sous-payée ?

Vos Contacts :

Jean-Luc LECOINTE – DSC LAS
Tel : 06 45 88 85 00

Eric MOULIN - USTM Loire
Tel : 04.77.49.24.95

Franc PERRIN - CGT THALES
Tél : 06.09.17.26.37